



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT N°07 / PELDDH/ IPHOR / 31/10/ 2025

### **PELDDH et IPDHOR dénoncent les violations liées à l'exploitation industrielle de la Tantalite (Coltan) et de l'Étain (Cassitérite) à Punia, Losso et Lubutu, dans la province du Maniema**

Les organisations Patrice Emery Lumumba pour le Développement Communautaire, la Défense et la Promotion des Droits Humains (PELDDH) et l'Initiative pour la Protection des Droits de l'Homme et la Réinsertion Sociale (IPDHOR SOCIALE) informent l'opinion publique nationale et internationale des résultats de leurs récentes investigations menées sur les sites miniers exploités par les sociétés TERRA KARA, BRITCON, SAKIMA et CONGOJANXIE dans les territoires de Punia, Losso et Lubutu, province du Maniema. Nos enquêtes révèlent de graves manquements dans la gouvernance minière locale, notamment :

- Le non-respect des cahiers des charges communautaires signés entre les entreprises minières et les communautés locales ;
- L'absence d'une véritable responsabilité **sociétale** des entreprises vis-à-vis des populations affectées ;
- Une déforestation accrue, entraînant une dégradation alarmante de l'environnement ;
- La complicité de certains acteurs politiques et administratifs dans l'organisation de réseaux mafieux au sein du secteur minier du Maniema ;
- La dissimulation ou la sous-déclaration des statistiques de production, en violation des règles de transparence, sous le silence coupable de certaines autorités provinciales et nationales ;
- La protection indue dont bénéficient ces sociétés de la part de certaines autorités civiles et militaires ;
- Des atteintes graves aux droits des travailleurs : licenciements abusifs, absence de décompte final, conditions de travail inhumaines et salaires non conformes à la pénibilité des tâches exécutées.

Face à cette situation préoccupante, PELDDH et IPDHOR recommandent ce qui suit :

- ❖ Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines diligente une mission d'enquête indépendante pour identifier les complices de ce système mafieux ;
  - Que les entreprises minières citées soient sanctionnées conformément à la loi pour non-respect des droits humains, des normes environnementales et de leurs engagements contractuels ;
  - Que les travailleurs victimes bénéficient d'une réparation équitable, incluant leurs droits sociaux et financiers ;
  - Que les autorités judiciaires compétentes se saisissent de ce dossier afin que les auteurs et complices répondent de leurs actes.

Nos organisations réaffirment leur engagement à veiller au respect des droits humains et à promouvoir une exploitation minière responsable, respectueuse de la dignité humaine, de l'environnement et du développement communautaire.

Fait à Kisangani et à Lubumbashi, le 31 octobre 2025

**Pour les signataires :**

Patrice Emery Lumumba pour le Développement Communautaire, la Défense et la Promotion des Droits Humains (PELDDH)

*Me Simplicie KAPIPA*

Téléphone : +243 998 356 992

Initiative pour la Protection des Droits de l'Homme et la Réinsertion Sociale (IPDHOR )

*M. Léonard ZAMA*

Téléphone : +243 996 751 373

